



anses

LA PESTE PORCINE CLASSIQUE

DESCRIPTION ET IMPORTANCE

La peste porcine classique (PPC) est une maladie virale contagieuse affectant les suidés sauvages et domestiques et leurs croisements. Elle est provoquée par un pestivirus (virus à ARN) spécifique. Elle est présente dans de nombreuses régions du monde en Asie, Afrique, en Amérique du Sud et centrale et de façon sporadique dans divers pays d'Europe de l'est. Ce n'est pas une zoonose⁽¹⁾.

La maladie se manifeste de façon variable selon la souche de virus en cause, l'âge et l'espèce des animaux atteints. Dans tous les cas, elle entraîne des pertes économiques directes (mortalité, abattage d'animaux atteints) ou indirectes (baisse de productivité, barrières sanitaires) très importantes. La persistance de cas de PPC dans des populations de sangliers sauvages est une menace importante car ceux-ci peuvent contaminer des élevages de sangliers destinés à la consommation directe ou à la repopulation, voire des porcs domestiques dans des sites qui ne sont pas soumis à un contrôle strict.

(1) Zoonose : maladie transmissible provoquée par un microbe (virus ou bactérie), un parasite (helminthe, champignon, protozoaire) ou un prion capable d'infecter au moins un animal vertébré (le plus souvent mammifère ou oiseau, quelquefois poisson ou reptile) et l'Homme, la transmission s'effectuant de l'animal vers l'Homme ou vice versa.

TRANSMISSION

La PPC se transmet de façon directe d'animal infecté à animal sain ou de façon indirecte, essentiellement par les déchets d'origine porcine, notamment par les aliments mal stérilisés contenant des produits carnés en provenance d'animaux infectés (eaux grasses). Une transmission verticale in utero est également possible.

SYMPTÔMES - DIAGNOSTIC

Dans la forme suraiguë, l'animal meurt brutalement après une courte hyperthermie qui peut passer inaperçue, sans lésion⁽²⁾ caractéristique. Dans la forme aiguë, les symptômes apparaissent après deux à trois jours d'incubation d'abord sous forme de perte d'appétit accompagné d'hyperthermie puis de plaques hémorragiques sur les extrémités du corps, de signes digestifs (diarrhée/constipation), parfois de signes oculaires ou nerveux. La mort survient en cinq à dix jours sur 80 à 100 % des animaux. À l'autopsie, on observe des lésions caractéristiques sur les amygdales, les ganglions et la rate.

Dans la forme atténuée, les signes sont discrets, parfois limités à un simple abattement et à de la prostration. La mortalité est inférieure à 50 % et survient au cours des 30 à 60 jours suivant la contamination. Elle est souvent liée à des complications bactériennes. Les survivants reprennent graduellement une courbe de poids normale. Chez la truie gestante, l'infection par des souches de virus modérément virulentes de la PPC se traduit le plus souvent par des avortements ou la naissance de porcelets morts nés. Le virus peut traverser la barrière placentaire et induire une infection persistante chez les porcelets.

Maladie ayant des conséquences sanitaires et économiques très préjudiciables, la PPC est classée parmi les maladies à éradication immédiate au sein de l'UE et fait l'objet d'un plan d'intervention sanitaire d'urgence. Cliniquement, la maladie est difficilement différenciable d'une autre maladie virale majeure chez les suidés : la peste porcine africaine, aussi le recours aux examens de laboratoire est-il indispensable pour confirmer son diagnostic. Après isolement, le virus de la peste porcine classique doit aussi être différencié d'autres pestivirus de la même famille virale, responsables de maladies spécifiques chez les ruminants (virus de la diarrhée bovine, virus de la maladie des frontières du mouton) mais qui peuvent exceptionnellement être transmis au porc et provoquer des troubles de la reproduction (avortements, momifications).

(2) Lésions : modifications, visibles à l'œil nu ou uniquement au microscope, de l'état morphologique d'un tissu ou d'un organe conséquence de l'action d'un agent pathogène.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

La mise en place d'une politique de prophylaxie sanitaire stricte a permis l'éradication de la maladie chez les porcs domestiques en France depuis les années 1980, un dernier cas sporadique ayant été identifié en 2002. Néanmoins, une menace persiste avec l'existence de cas de PPC dans certaines populations de sangliers sauvages aux frontières de l'Union européenne. En 2023, 37 pays sont reconnus officiellement indemnes de PPC par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) dont la France.

PRÉVENTION ET LUTTE

Diverses mesures ont été mises en œuvre pendant de nombreuses années notamment dans les départements français dont les sangliers étaient touchés par la PPC : tirs sélectifs et contrôle des animaux abattus, vaccination orale des sangliers sauvages à l'aide d'appâts. Après l'application de cette stratégie vaccinale orale par distribution d'appâts pendant six années, la région du Nord-Est de la France (Moselle et Bas-Rhin) a retrouvé son statut indemne au 1er janvier 2012. Le maintien du statut indemne est vérifié annuellement par une surveillance programmée en abattoir et en élevage de plein-air ou sélection-multiplication de l'infection.

TRAVAUX DE L'ANSES

Le laboratoire national de référence pour la peste porcine classique est hébergé par l'unité de virologie immunologie porcines du laboratoire Anses de Ploufragan-Plouzané-Niort, site de Ploufragan, qui est en charge du diagnostic différentiel et anime un réseau de laboratoires départementaux d'analyses agréés pour le contrôle sérologique et/ou virologique de la PPC .





AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr – @Anses_fr

Connaître, évaluer, protéger